

Motion déposée par Adrien Raphet, Maire

Soutien aux entreprises frappées par la hausse spectaculaire de la CFE décidée par la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

Le 28 septembre 2023, le Conseil communautaire de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne a décidé de faire évoluer les montants de base minimum de contribution foncière des entreprises (CFE) afin de corriger les incohérences constatées dans le calcul de cet impôt.

Toutefois, visiblement mal calibrée, cette révision a conduit à l'explosion de la CFE acquittée par la majorité des entreprises locales, avec des montants dus pouvant être multipliés par 3 à 8 au-delà de 100 000€ de chiffre d'affaires annuel.

Cette hausse, par son ampleur et sa brutalité, contribue à accroître encore les difficultés que connaissent nos TPE et PME déjà fragilisées par la morosité du contexte économique global.

Elle apparaît d'autant plus injustifiée que la communauté de communes n'explique pas à quoi seront allouées les recettes supplémentaires ainsi recouvrées.

Dans ces conditions, le conseil municipal de Bessens :

- Apporte son soutien sans réserve aux entreprises dans leur combat contre les nouvelles modalités de calcul de la CFE,
- Demande à la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne de les retravailler dans les plus brefs délais afin de garantir la soutenabilité de la CFE pour les redevables.

Le 19 décembre 2024

Adrien RAPHET

The block contains a handwritten signature in black ink that reads "Raphet". Below the signature is a circular official stamp, partially visible, which appears to contain the text "MAIRIE" and "BESSENS".